



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Direction des sécurités
Service de la sécurité intérieure
Pôle polices administratives

Metz, le **26 AOUT 2021**

Affaire suivie par : Thierry Heib
Tél : 03.87.34.88.97
E-mail : thierry.heib@moselle.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Dans la perspective de la mise en place du nouveau système d'information sur les armes (SIA) à compter du 1^{er} janvier 2022, je vous informe que l'instruction de l'ensemble des dossiers d'armes du département sera dorénavant pris en charge par la préfecture de la Moselle à Metz.

Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2021, les détenteurs seront tenus d'adresser leurs demandes d'autorisations et leurs déclarations d'armes ainsi que tout autre document lié à ces dossiers à l'adresse suivante :

**Préfecture de la Moselle
Cabinet – Direction des sécurités
Service de la sécurité intérieure - Pôle polices administratives
Section Armes
BP 71014 – 57034 Metz Cedex 1,**

en lieu et place des sous-préfectures de Sarrebourg/Château-Salins et de Sarreguemines.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer le plus largement possible vos adhérents.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
la sous-préfète, directrice de cabinet



Parvine Lacombe

Destinataires :

- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Moselle
- Monsieur le président de la ligue lorraine de tir
- Monsieur le président de la ligue lorraine de ball-trap
- Mmes et Mrs les présidents des clubs de tir de Moselle